

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme les années précédentes, disponible sur le site internet de la ville.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget principal 2022 de la commune.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires suivants : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

1 – LE CONTEXTE GENERAL

Le rapport d'orientations budgétaires a permis de présenter, lors du conseil municipal du 1^{er} mars 2022, les grandes lignes directrices du budget 2022, les hypothèses d'équilibre budgétaire, les principales dépenses de fonctionnement, les programmes d'investissement, ainsi que la situation de la dette.

Il convient de rappeler que ce budget est établi, après le vote du compte administratif 2021, avec reprise des résultats cumulés de l'exercice antérieur, et affectation de l'excédent de fonctionnement 2021.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2022
VUE D'ENSEMBLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU BP 2022	5 695 000.00 €	5 455 362.49 €
+	+	+
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)		239 637.51 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 695 000.00 €	5 695 000.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU BP 2022 (y compris le compte 1068)	2 190 051.57 €	3 164 800.00 €
+	+	+
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	640 438.04 €	75 200.00 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	409 510.39 €	
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 240 000.00 €	3 240 000.00 €
TOTAL DU BUDGET	8 935 000.00 €	8 935 000.00 €

2 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'objectif de maîtrise des charges de fonctionnement reste la priorité de la collectivité afin de préserver sa capacité d'autofinancement et ainsi maintenir un montant de dépenses d'équipement (investissement) correspondant aux besoins de la commune. Pour autant l'année 2022 est marquée par de fortes contraintes financières pesant sur le budget de fonctionnement de la collectivité (hausse massive du coût du gaz, inflation galopante, reversements de fiscalité...) qui ont nécessité d'importants efforts de rationalisation des dépenses de fonctionnement sur les 3 principaux gros postes de dépenses : charges à caractère général, charges de personnel et autres charges de gestion courante.

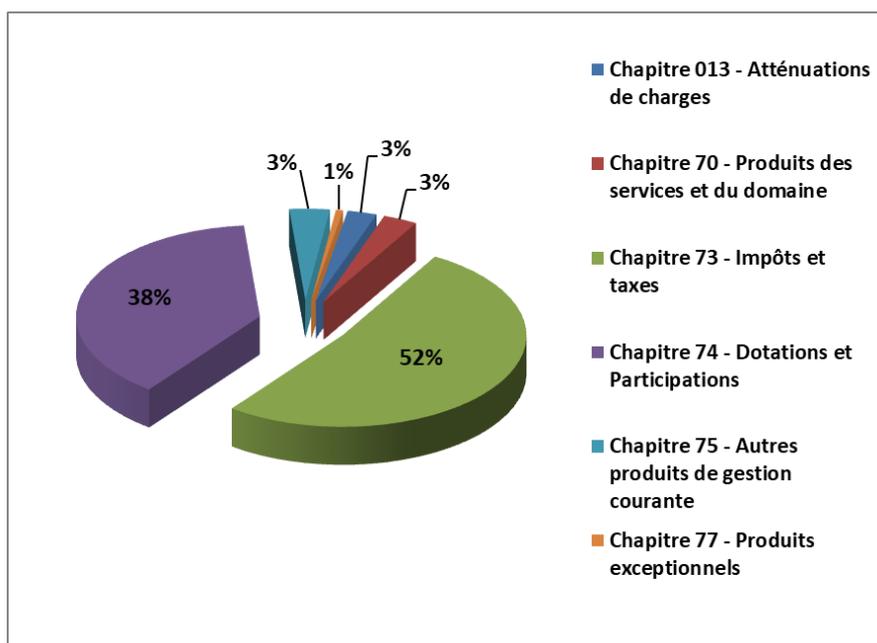
La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la commune. Le budget de fonctionnement pour l'exercice budgétaire 2022 s'équilibre à **5 695 000 €** (soit **-9,73 %** par rapport au budget total 2021).

2.1 Les recettes de fonctionnement

L'évolution des recettes de fonctionnement en 2022 se répartit de la manière suivante :

CHAPITRE	LIBELLE	BP + DM 2021	CA 2021	BP 2022	EVOLUTION / BP+DM 2021	EVOLUTION / CA 2021
013	Atténuations de charges	152 748.85 €	157 165.98 €	141 287.49 €	-7.50%	-10.10%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	146 850.00 €	178 798.89 €	165 200.00 €	12.50%	-7.61%
73	Impôts et taxes	2 721 923.00 €	2 726 715.83 €	2 830 043.00 €	3.97%	3.79%
74	Dotations et participations	2 076 890.00 €	1 903 349.09 €	2 091 332.00 €	0.70%	9.88%
75	Autres produits de gestion courante	181 850.00 €	193 211.75 €	193 100.00 €	6.19%	-0.06%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		5 280 261.85 €	5 159 241.54 €	5 420 962.49 €	2.66%	5.07%
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	47 500.00 €	52 653.00 €	34 400.00 €	-27.58%	-34.67%
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		5 327 761.85 €	5 211 894.54 €	5 455 362.49 €	2.40%	4.67%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 620.00 €	43 544.75 €	0.00 €	-100.00%	-100.00%
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		43 620.00 €	43 544.75 €	0.00 €	-100.00%	-100.00%
TOTAL GENERAL DES RECETTES		5 371 381.85 €	5 255 439.29 €	5 455 362.49 €	1.56%	3.80%
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		937 238.15 €	937 238.15 €	239 637.51 €	-74.43%	-74.43%
TOTAL GENERAL DES RECETTES CUMULEES		6 308 620.00 €	6 192 677.44 €	5 695 000.00 €	-9.73%	-8.04%

REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE BUDGETAIRE



Principales évolutions des recettes réelles de fonctionnement :

- **chapitre 013 – Atténuations de charges**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2021 : **- 7,50 %**

Evolutions par rapport aux recettes effectivement perçues en 2021 : **- 10,10 %**

Ce chapitre est constitué exclusivement des remboursements sur rémunérations du personnel perçus par la collectivité. Il varie sensiblement d'une année sur l'autre en fonction de l'absentéisme des agents territoriaux (congés de maladie ordinaire, congés de longue maladie, congés de longue durée, accidents du travail...). La prévision budgétaire pour l'exercice 2022 s'établit à hauteur de **141 287.49 €** et tient compte à la fois des situations connues et déclarées et d'anticipations maîtrisées.

- **chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2021 : **+ 12,50 %**

Evolutions par rapport aux recettes effectivement perçues en 2021 : **- 7,61 %**

Ce chapitre regroupe l'ensemble des recettes perçues par la collectivité sur les services qu'elle propose aux usagers (périscolaire, restauration scolaire, location de jardins, charges locatives...), sur l'exploitation du domaine (coupe de bois, affouage...) ou encore sur l'occupation du domaine public (redevances des concessionnaires gaz, électricité et télécommunications). Ce chapitre de recettes a été très fortement impacté en 2020 par la crise sanitaire liée à la COVID-19 en enregistrant une baisse de l'ordre de **- 20%** par rapport à 2019, essentiellement dû aux différentes périodes de confinement et à leurs conséquences directes (fermetures des services périscolaire et restauration scolaire essentiellement). En 2021, ce chapitre a connu une hausse de **+ 23 %** (+ 33 500 € environ) par rapport à son niveau d'avant crise en 2019, due à des produits de vente issues de coupes de bois en forte hausse. Pour 2022 la prévision budgétaire de ce chapitre de recettes reste prudente et s'établit à hauteur de **165 200 €**.

- **chapitre 73 – Impôts et taxes**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2021 : + 3,97 %

Evolutions par rapport aux recettes effectivement perçues en 2021 : + 3,79 %

Ce chapitre regroupe l'ensemble des impôts et taxes perçues par la collectivité (taxes foncières, dotation de solidarité communautaire, Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources, droits de place, taxe additionnelle sur les droits de mutation...). Pour 2022 la prévision budgétaire globale de ce chapitre est en hausse de **+ 3,79 %** par rapport aux recettes réellement encaissées en 2021 et s'établit à hauteur de **2 830 043 €**.

En matière de fiscalité directe locale il convient également de rappeler qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales. De ce fait le taux de la taxe communale sur le foncier bâti intègre depuis 201 le taux départemental 2020 de cette même taxe qui s'élève à 18.08 %. Le nouveau taux communal consolidé de taxe sur le foncier bâti s'établit donc à **46,88 %** depuis 2021 (**taux communal de 28.80 % + taux départemental de 18.08 %**).

En 2022, la collectivité n'augmentera pas ses taux de fiscalité directe locale qui resteront fixés à 46,88 % pour la taxe sur le foncier bâti et 50,38 % pour la taxe sur le foncier non bâti. et seront sans incidence pour le contribuable (hors mis l'effet de la revalorisation des bases d'imposition impulsée par la Loi de Finances 2022).

De plus la commune continuera de bénéficier d'un versement complémentaire de l'Etat (par application d'un coefficient correcteur) de 246 343 € afin de corriger la sous-compensation obtenue par application du taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties, et de garantir à la commune l'ancien produit de taxe d'habitation qu'elle percevait avant la réforme fiscale.

- **chapitre 74 – Dotations et participations**

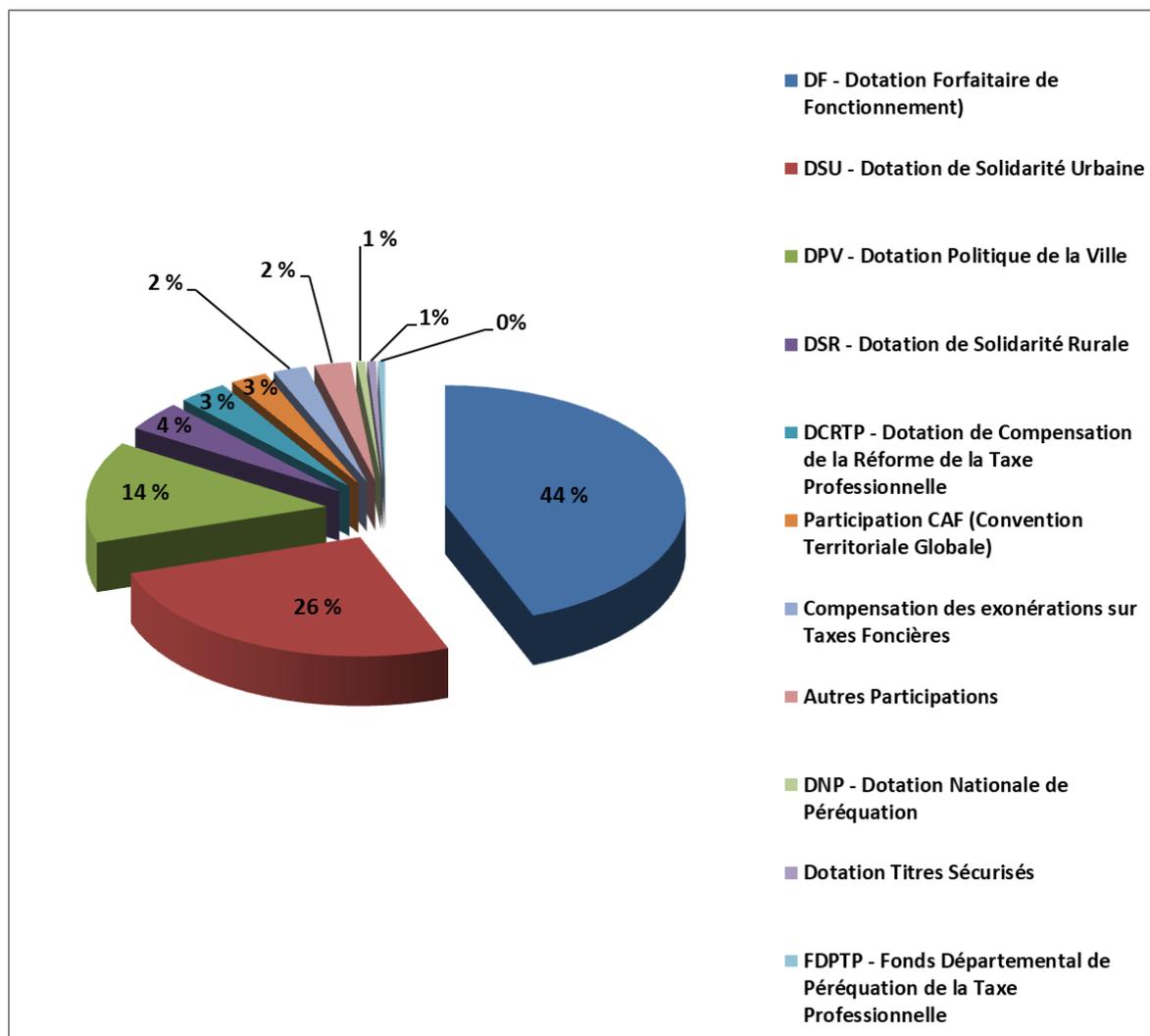
Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2021 : + 0,70 %

Evolutions par rapport aux recettes effectivement perçues en 2021 : + 9,88 %

Ce chapitre regroupe essentiellement l'ensemble des principales dotations de l'Etat aux collectivités territoriales (Dotation Forfaitaire, Dotation de Solidarité Rurale, Dotation de Solidarité Urbaine, Dotation Nationale de Péréquation, Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle...) qui devraient rester globalement stables dans leur ensemble par rapport à 2021 (la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prévoit le plafonnement sur 5 ans des concours de l'Etat aux collectivités territoriales). Pour information la **DGF 2022** de la commune (DF+DSU+DSR+DNP) n'a pas encore été notifiée à ce jour par les services de l'Etat.

La hausse constatée de l'ordre de +10 % dans les prévisions budgétaires 2022 de ce chapitre par rapport aux recettes réellement encaissées en 2021 provient essentiellement d'un différé d'encaissement de 188 000 € au titre de la Dotation Politique de la Ville 2021 qui a été réinscrit dans les prévisions budgétaires 2022. La prévision budgétaire 2022 de ce chapitre s'établit ainsi à hauteur de **2 091 332 €**.

TABLEAU DE REPARTITION PAR TYPE DE DOTATION AU SEIN DU CHAPITRE 74



• **chapitre 75 – Autres produits de gestion courante**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2021 : **+ 6,19 %**

Evolutions par rapport aux recettes effectivement perçues en 2021 : **- 0,06 %**

Ce chapitre de recettes regroupe essentiellement les produits issus des revenus des immeubles que la collectivité met en location (logements, garages, cellules commerciales, cellules de la maison médicale...). La prévision budgétaire 2022 de ce chapitre reste globalement stable par rapport aux recettes réellement encaissées en 2021 et s'établit à hauteur de **193 100 €**.

• **chapitre 77 – Produits exceptionnels**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2021 : **- 27,58 %**

Evolutions par rapport aux recettes effectivement perçues en 2021 : **- 34,67 %**

Ce chapitre regroupe principalement les recettes liées aux remboursements sur sinistres et aux cessions d'immobilisations. Il est donc sujet à forte variation d'une année sur l'autre. La prévision budgétaire 2022 de ce chapitre s'établit à hauteur de **34 400 €**.

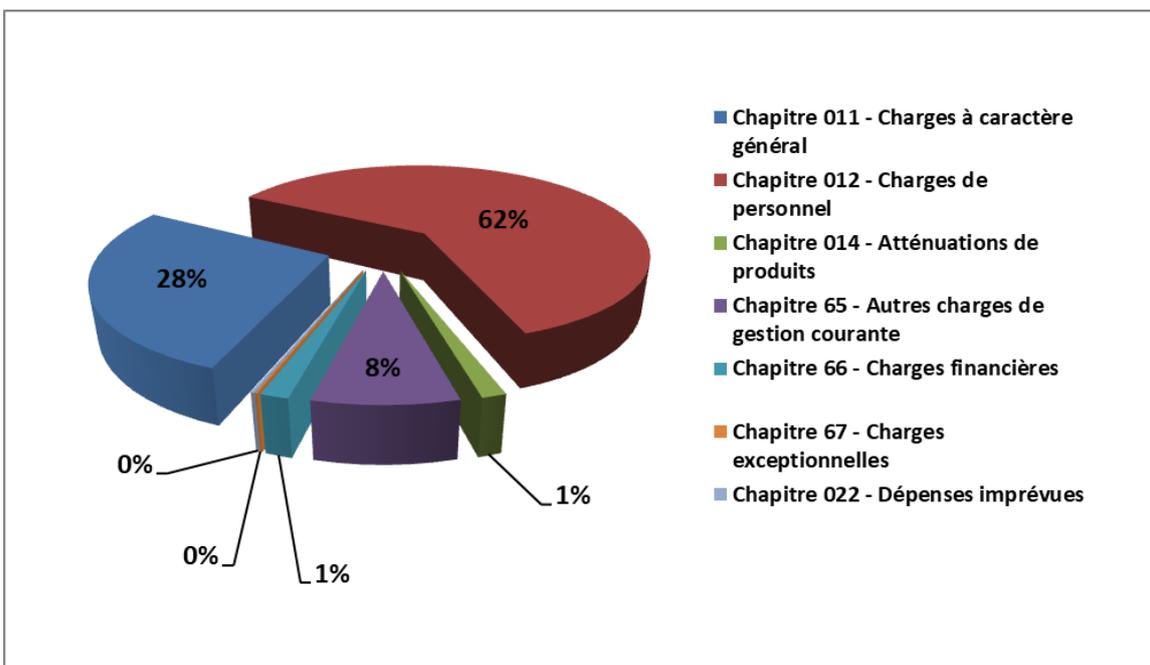
2.2 Les dépenses de fonctionnement

L'évolution des dépenses de fonctionnement en 2022 se répartit de la manière suivante :

CHAPITRE	LIBELLE	BP + DM 2021	CA 2021	BP 2022	EVOLUTION / BP+DM 2021	EVOLUTION / CA 2021
011	Charges à caractère général	1 322 692.37 €	1 167 154.50 €	1 411 390.00 €	6.71%	20.93%
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 083 000.00 €	3 082 894.13 €	3 158 400.00 €	2.45%	2.45%
014	Atténuations de produits	185 630.00 €	32 457.00 €	67 800.00 €	-63.48%	108.89%
65	Autres charges de gestion courante	486 630.00 €	460 104.63 €	394 120.00 €	-19.01%	-14.34%
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		5 077 952.37 €	4 742 610.26 €	5 031 710.00 €	-0.91%	6.10%
66	Charges financières	89 000.00 €	84 224.98 €	77 390.00 €	-13.04%	-8.12%
67	Charges exceptionnelles	10 000.00 €	8 836.07 €	5 900.00 €	-41.00%	-33.23%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	4 057.40 €	4 057.40 €	0.00 €	-100.00%	-100.00%
022	Dépenses imprévues	24 900.00 €		10 000.00 €	-59.84%	
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		5 205 909.77 €	4 839 728.71 €	5 125 000.00 €	-1.55%	5.89%
023	Virement à la section d'investissement	951 160.23 €		430 000.00 €	-54.79%	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	151 550.00 €	138 562.79 €	140 000.00 €	-7.62%	1.04%
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		1 102 710.23 €	138 562.79 €	570 000.00 €	-48.31%	311.37%
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		6 308 620.00 €	4 978 291.50 €	5 695 000.00 €	-9.73%	14.40%
DEFICIT ANTERIEUR REPORTE						
TOTAL GENERAL DES DEPENSES CUMULEES		6 308 620.00 €	4 978 291.50 €	5 695 000.00 €	-9.73%	14.40%

REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

(voir ci-après)



Principales évolutions des dépenses réelles de fonctionnement :

- **chapitre 011 – Charges à caractère général**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2021 : **+ 6,71 %**

Evolutions par rapport aux dépenses effectivement réalisées en 2021 : **+ 20.93 %**

Ce chapitre constitue le deuxième poste d'importance des dépenses réelles de fonctionnement et représente environ 28 % de ces dernières. Il regroupe l'ensemble des dépenses courantes de fonctionnement de la collectivité : les achats courants, les fluides (eau, gaz, électricité), les assurances, l'entretien des bâtiments municipaux, des voiries et réseaux, des véhicules, les taxes foncières, les différents contrats de prestations de services...

Ce chapitre a subi des hausses notables successives en 2020 et 2021 (respectivement + 18 500 € et + 53 000 €) du fait de la crise sanitaire liée au COVID-19, et sera à nouveau fortement impacté en 2022 du fait de la hausse massive du prix du gaz (+230 % prévu) et de l'inflation galopante.

La prévision budgétaire 2022 de ce chapitre s'établit ainsi à hauteur de **1 411 390,00 €**, soit une hausse de l'ordre de + 21% (soit + 244 000 € en valeur absolue) par rapport aux dépenses réellement effectuées en 2021.

- **chapitre 012 – Charges de personnel**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2021 : **+ 2,45 %**

Evolutions par rapport aux dépenses effectivement réalisées en 2021 : **+ 2,45 %**

Ce chapitre constitue le premier poste d'importance des dépenses réelles de fonctionnement et représente environ 62 % de ces dernières. Il regroupe l'ensemble de la masse salariale nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble des services communaux. La prévision budgétaire 2022 de ce chapitre s'établit à hauteur de **3 158 400 €** et tient compte principalement de l'évolution des effectifs (départs en retraite, recrutements...), des évolutions de carrière des agents (avancements de grades et d'échelons, promotions internes), d'une anticipation d'une revalorisation du point d'indice de rémunération des fonctionnaires estimée hypothétiquement à +2% à compter du 01/07/2022.

- **chapitre 014 – Atténuations de produits**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2021 : - 63,48 %

Evolutions par rapport aux dépenses effectivement réalisées en 2021 : + 108,89 %

Ce chapitre comprend exclusivement le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) que la collectivité versait historiquement à Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) jusqu'en 2021 mais qui est repris financièrement à la charge exclusive de ce dernier à compter de 2022, ainsi que la restitution à l'Etat par la collectivité du trop-perçu sur la compensation inhérente à la suppression de la taxe d'habitation due à la hausse des taux pratiquée en 2018 par la commune, et estimé à environ 203 137 €. La prévision budgétaire 2022 de ce chapitre s'établit ainsi à hauteur de **67 800 €**, représentant le tiers de ce trop-perçu (étalement sur 3 exercices budgétaires consenti par les services de l'Etat).

- **chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2021 : -19,01 %

Evolutions par rapport aux dépenses effectivement réalisées en 2021 : - 14,34 %

Ce chapitre comprend principalement les subventions de fonctionnement versées par la collectivité aux associations et au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la Ville, ainsi que les indemnités versées aux élus municipaux. Ce chapitre de dépenses est en baisse d'environ – **14 %** par rapport aux dépenses réellement décaissées en 2021. Cette baisse est essentiellement due à une décision de la municipalité de procéder à une baisse de – 10% des indemnités des élus afin de contribuer à l'effort de rationalisation budgétaire rendu nécessaire face à la hausse incompressible des charges de fonctionnement à caractère général (hausse du prix du gaz entre autres) , et à un travail partenarial avec les opérateurs associatifs de la Ville en vue d'optimiser les financements publics accordés par cette dernière. La prévision budgétaire 2022 de ce chapitre s'établit ainsi à hauteur de **394 120 €**.

- **chapitre 66 – Charges financières**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2021 : - 13,04 %

Evolutions par rapport aux dépenses effectivement réalisées en 2021 : - 8,12 %

Ce chapitre regroupe essentiellement le remboursement des intérêts des emprunts contractés par la commune. Compte tenu de l'échéance de certains anciens emprunts arrivant à leur terme, ce chapitre est en baisse d'environ – **8 %** par rapport aux dépenses effectives de 2021, et sa prévision budgétaire 2022 s'établit à hauteur de **77 390 €**.

- **chapitre 67 – Charges exceptionnelles**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2021 : - 41,00 %

Evolutions par rapport aux dépenses effectivement réalisées en 2021 : - 33,23 %

Ce chapitre regroupe principalement des dépenses à caractère exceptionnel (annulations de créances sur exercices antérieurs, secours et dots...), qui par définition sont donc sujettes à forte variation d'une année sur l'autre. La prévision budgétaire 2022 de ce chapitre s'établit à hauteur de **5 900 €**.

• **chapitre 68 – Dotations aux provisions**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2021 : - 100,00 %

Evolutions par rapport aux dépenses effectivement réalisées en 2021 : - 100,00 %

Ce chapitre, qui a été mouvementé pour la première fois en 2021, provient de la nouvelle obligation faite aux collectivités territoriales de procéder à l'inscription budgétaire d'une provision pour dépréciation des actifs circulants représentant **15 % du montant des titres de recettes impayés de plus de deux ans au 31 décembre de l'année N-1**. Ainsi une provision de 4 057,40 € a été réalisée en 2021 qui n'a pas lieu pour 2022 d'être réévaluée. Aucune inscription budgétaire ne sera donc portée sur ce chapitre au budget primitif 2022 de la collectivité.

• **chapitre 022 – Dépenses imprévues**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2021 : - 59,84 %

Evolutions par rapport aux dépenses effectivement réalisées en 2021 : [REDACTED]

Cette ligne budgétaire spécifique, qui ne fait l'objet d'aucune dépense effective en tant que telles, permet à la collectivité d'isoler une somme dont elle pourrait avoir besoin en cours d'exercice budgétaire afin de faire face à des dépenses imprévues et non prévues à son budget primitif. En cas de besoin, cette ligne budgétaire fera l'objet, par décision budgétaire modificative, d'un transfert de crédits vers le (ou les) compte(s) de dépenses correspondant à la réalisation effective de ces dépenses imprévues. L'inscription d'un crédit budgétaire sur cette ligne de dépenses imprévues est limitée à **7.5 %** du montant de l'ensemble des autres dépenses réelles de fonctionnement prévues au budget de la collectivité. La prévision budgétaire 2022 de cette ligne spécifique s'établit à hauteur de **10 000 €** (soit environ 0.20 % des autres dépenses réelles de fonctionnement).

3 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement de la Ville retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes qui font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine communal.

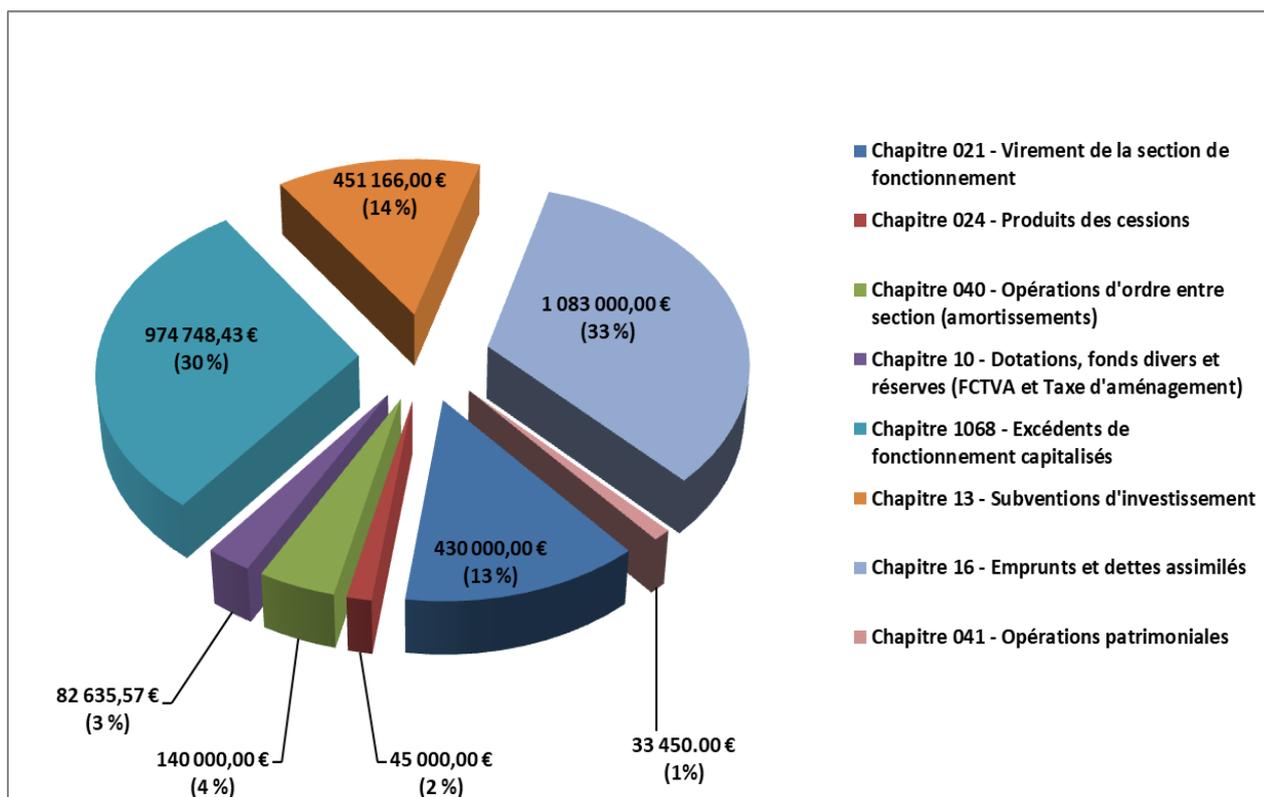
Le budget d'investissement pour l'exercice budgétaire 2022 s'équilibre à **3 240 000 €** (soit environ **+ 65,00 %** par rapport au budget total 2021).

3.1 Les recettes d'investissement

Les **recettes d'investissement** sont composées, entre autres, des éléments suivants :

- l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (excédent dégagé par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) ;
- les excédents de fonctionnement capitalisés provenant de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent et permettant en priorité la couverture des déficits d'investissement antérieurs reportés ;
- les dotations aux amortissements des immobilisations ;
- les produits des cessions d'immobilisations ;
- les subventions d'investissement perçues en lien avec des opérations d'investissement (subventions destinées par exemple à la rénovation de voirie ou de bâtiment) ;
- le Fonds de Compensation de la T.V.A. (FCTVA) ;
- le produit de la Taxe d'aménagement;
- la souscription d'emprunts.

REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

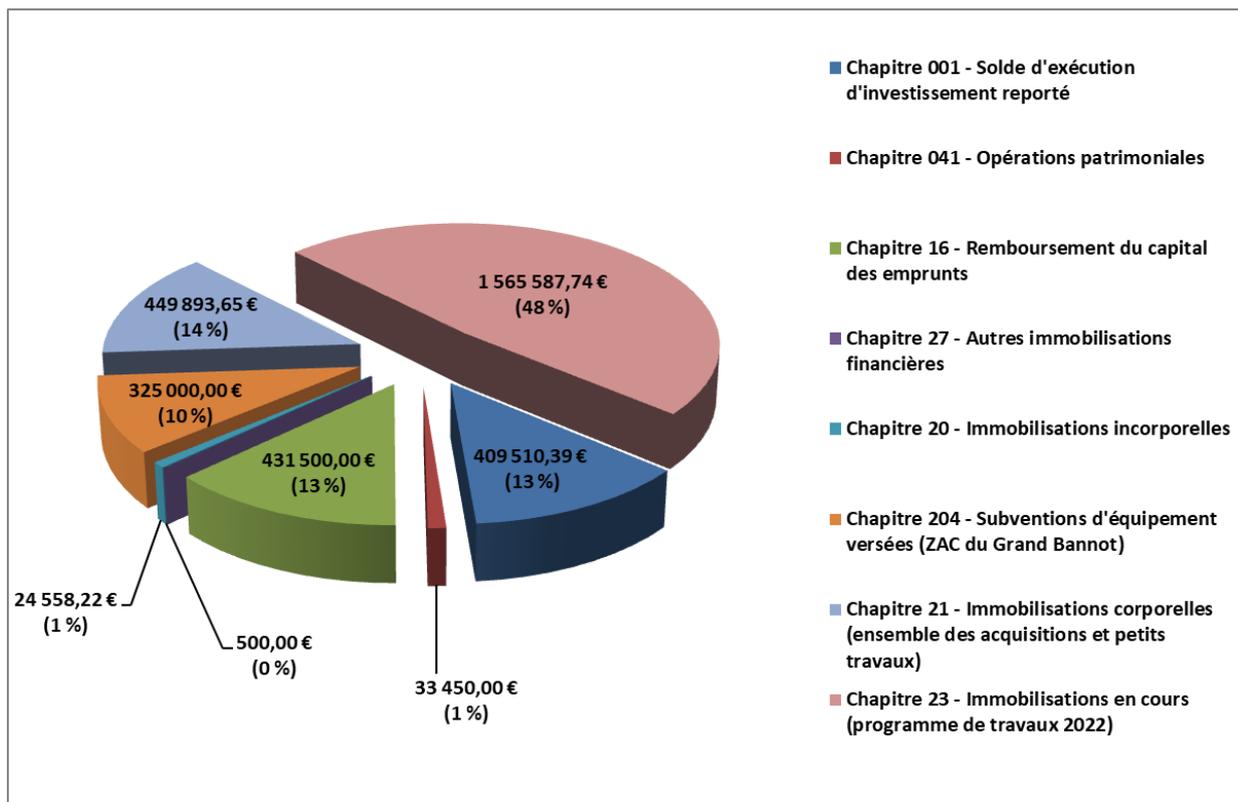


3-2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont composées, entre autres, des éléments suivants :

- le remboursement en capital des emprunts contractés par la Ville ;
- les immobilisations incorporelles (frais d'études, frais de réalisation ou de modification des documents d'urbanisme...) ;
- les immobilisations corporelles (ensemble des acquisitions effectuées par la Ville : terrains, bâtiments, véhicules, matériel informatique, mobilier, équipements divers...) ;
- les immobilisations en cours (ensemble des programmes de travaux d'investissement engagés par la Ville) ;
- les immobilisations financières (dépôts et cautionnements versés par la Ville) ;
- les subventions d'équipement versées (participation financière de la Ville à l'aménagement de la ZAC du Grand Bannot) ;
- les déficits d'investissement reportés d'exercices budgétaires antérieurs.

REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE BUDGETAIRE



Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2022 sont les suivants :

1 - Investissements provenant de reports de crédits budgétaires de l'année 2021 (640 438,04 €) :

- Renouvellement d'un camion équipé pour le déneigement pour **190 800 €** ;
- Mise en œuvre d'un réseau de vidéosurveillance de la Ville pour **118 142,67 €** ;
- Participation financière à l'aménagement de la ZAC du Grand Bannot pour **100 000 €** ;
- Etudes et frais de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la ferme Kauffmann pour **79 077,61 €** ;
- Etudes et frais de maîtrise d'œuvre pour les travaux de création d'une restauration scolaire et deux salles de classe à l'école Daniel Jeanney pour **64 730,62 €** ;
- Travaux de voirie et de ralentissement de la vitesse pour **50 403,48 €** ;
- Travaux dans les bâtiments publics pour **12 019,08 €** ;
- Solde de la première tranche de travaux de rénovation de l'éclairage public en technologie led pour **8 366,36 €** ;
- Travaux sur aires de jeux et mobilier urbain pour **7 920 €** ;
- Acquisition de logiciels pour **4 558,22 €** ;
- Travaux dans les cellules du centre commercial des Fougères pour **3 075 €** ;
- Solde de travaux de réaménagement de l'accueil de la mairie pour **1 345 €**.

2 – Nouveaux crédits budgétaires d'investissement de l'année 2022 (1 724 601,57 €) :

- Première tranche de travaux de réhabilitation de la ferme Kauffmann pour **876 000 €** ;
- Participation financière à l'aménagement de la ZAC du Grand Bannot pour **225 000 €** ;
- Première tranche de travaux de création d'une restauration scolaire et deux salles de classe à l'école Daniel Jeanney pour **223 602 €** ;
- Deuxième tranche de travaux de rénovation de l'éclairage public en technologie led pour **136 000 €** ;
- Travaux dans les bâtiments publics pour **98 640 €** ;
- Travaux dans les bâtiments scolaires pour **66 360 €** ;
- Acquisition de terrain pour **24 199,57 €** ;
- Première phase de révision générale du PLU pour **20 000 €** ;
- Acquisition de matériel informatique pour **18 100 €** ;
- Solde des travaux d'aménagement du clos du bois pour **11 000 €** ;
- Travaux sur le réseau électrique pour **9 200 €** ;
- Travaux forestiers pour **7 000 €** ;
- Acquisition de signalétique routière pour **3 000 €** ;
- Acquisition de matériels divers pour **2 500 €** ;
- Acquisition de divers équipements techniques pour **2 000 €** ;
- Acquisition de mobilier pour **2 000 €**.

4 – ENDETTEMENT

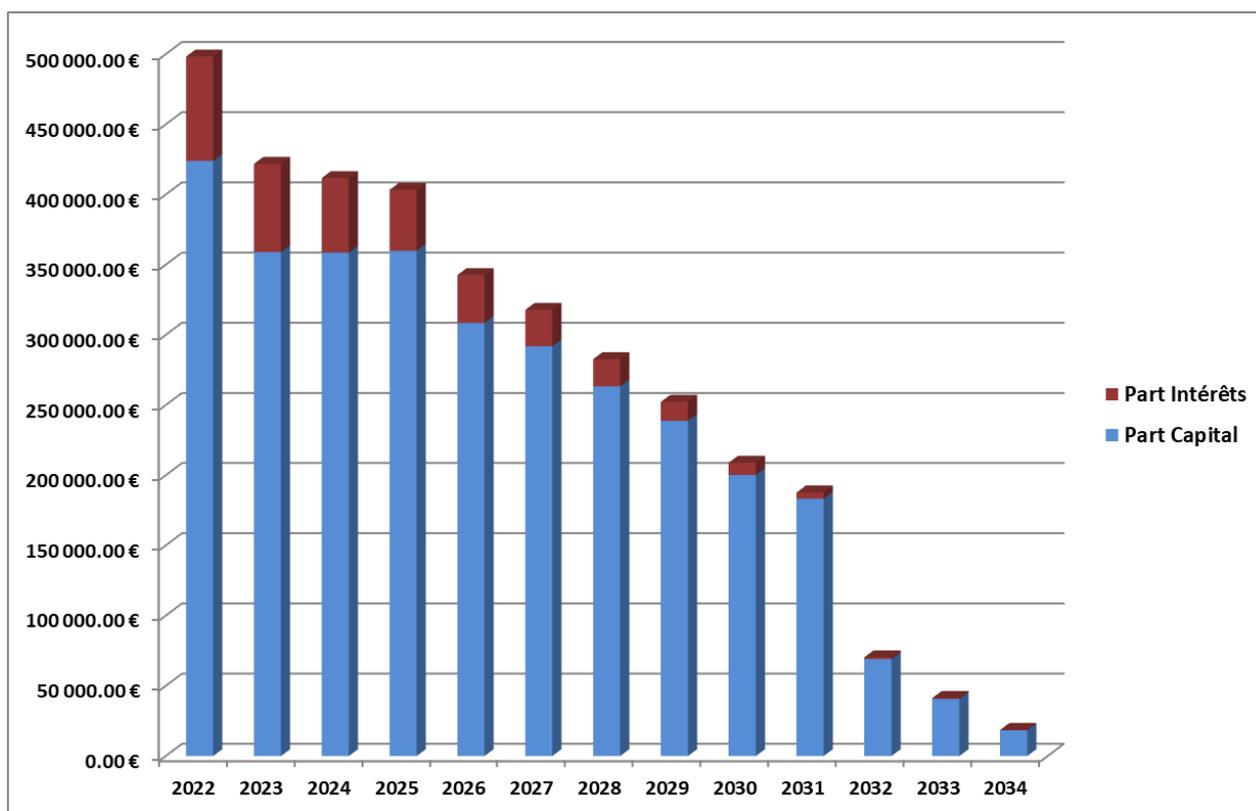
En 2022, la commune aura recours à l'emprunt pour un montant de **1 080 000 €**.

Pour la commune, le ratio d'encours de dette par habitant au 1^{er} janvier 2022 est de **533 €**, bien inférieur à la moyenne nationale des communes de même strate démographique qui s'établit à 821 € (Source DGCL – Dernière moyenne communiquée pour l'exercice budgétaire 2020).

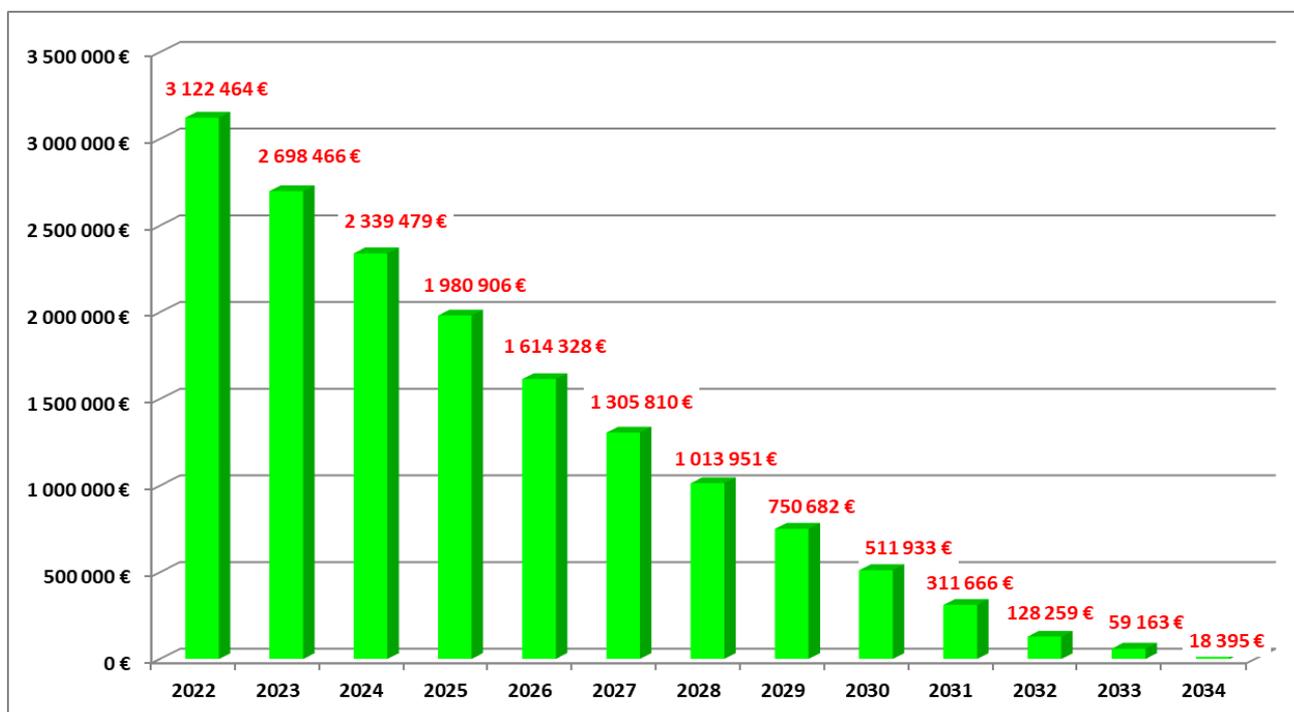
Après prise en compte du nouvel emprunt de 1 080 000 € à réaliser en 2022, le ratio d'encours de dette par habitant de la commune passera au 1^{er} janvier 2023 de 533 € à environ **645 €**, toujours nettement inférieur aux moyennes des communes de même strate démographique.

ANNEE	CAPITAL RESTANT DU AU 1ER JANVIER	CAPITAL	INTERET	ANNUITE
2022	3 122 464 €	423 997.00 €	74 307.00 €	498 304.00 €
2023	2 698 466 €	358 987.00 €	62 880.00 €	421 867.00 €
2024	2 339 479 €	358 573.00 €	53 182.00 €	411 755.00 €
2025	1 980 906 €	359 979.00 €	43 341.00 €	403 320.00 €
2026	1 614 328 €	308 518.00 €	34 114.00 €	342 632.00 €
2027	1 305 810 €	291 859.00 €	25 990.00 €	317 849.00 €
2028	1 013 951 €	263 269.00 €	19 418.00 €	282 687.00 €
2029	750 682 €	238 748.00 €	13 582.00 €	252 330.00 €
2030	511 933 €	200 268.00 €	8 703.00 €	208 971.00 €
2031	311 666 €	183 406.00 €	4 340.00 €	187 746.00 €
2032	128 259 €	69 096.00 €	1 261.00 €	70 357.00 €
2033	59 163 €	40 768.00 €	530.00 €	41 298.00 €
2034	18 395 €	18 395.00 €	173.00 €	18 568.00 €

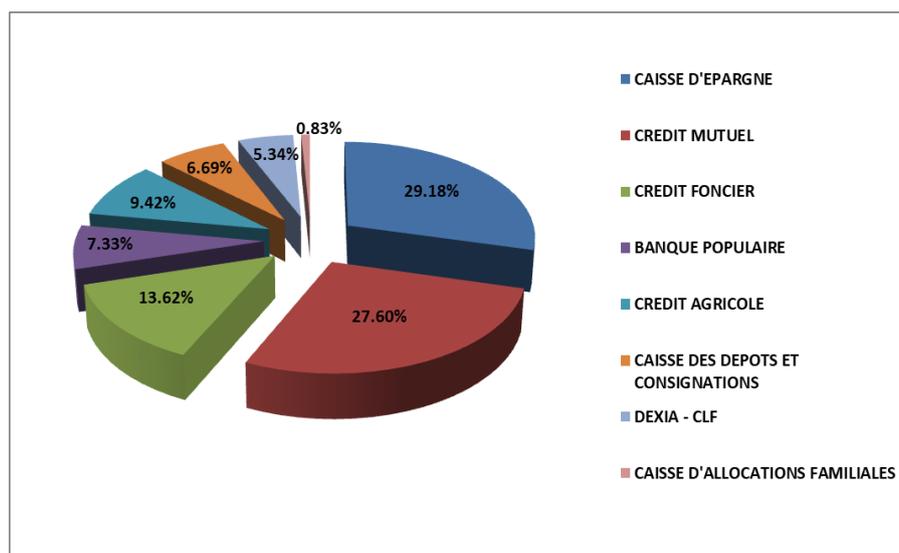
**DIAGRAMME DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE COMMUNALE AU 1^{ER} JANVIER 2022
(EVOLUTION DES ANNUITES DE REMBOURSEMENT – HORS EMPRUNT A REALISER EN 2022)**



**DIAGRAMME D'EXTINCTION DE LA DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2022
(EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DU AU 1^{ER} JANVIER – HORS EMPRUNT A REALISER EN 2022)**



REPARTITION DE LA DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2022 PAR ORGANISME PRETEUR



5 – LES RATIOS DU BUDGET PRIMITIF 2022

RATIOS	VALEURS BP 2022	MOYENNES NATIONALES 2020 DE LA STRATE (Source DGCL)
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	875 €	918 €
Produit des impositions directes / Population	408 €	526 €
Recettes réelles de fonctionnement / Population	931 €	1 124 €
Dépenses d'équipement brut / Population	404 €	288 €
Encours de la dette / Population	533 €	821 €
DGF / Population	267 €	154 €
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	61.63%	57.50%
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / Recettes réelles de fonc.	101.85%	89.30%
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	43.35%	25.60%
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	57.24%	73.00%

Base population municipale totale au 01/01/2022 : 5 859 habitants (source INSEE)

6 – LES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE AU 1^{ER} JANVIER 2022

Les effectifs de la collectivité se répartissent comme suit :

Effectif au 1er janvier 2022 : 85 agents

- **30 Hommes** dont : 27 agents titulaires
2 agents stagiaires
1 agent non titulaire
- **55 Femmes** dont : 39 agents titulaires
2 agents stagiaires
14 agents non titulaires (dont 2 PEC)